

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
 - ➔ • **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma, R.C.A.2V.Q. 201**
(réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc, R.C.A.2V.Q. 191
(réf. : Héma-Québec)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 190
(réf. : Immostar-stationnement temporaire)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21719Cc, R.C.A.2V.Q. 200
(réf. : Rue des Rocailles)
3. Retour à l'assemblée du conseil (22 h)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mardi 11 avril 2017, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma, R.C.A.2V.Q. 201
(réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien)

